

*Rapport d'Évaluation Nationale dans le cadre de
la mise en oeuvre du processus de RIO+10 en
République de la Guinée-Bissau*

Bissau, Décembre 2001

I. Introduction

L'évaluation du processus de la mise en oeuvre de l'Agenda 21 en Guinée-Bissau a fait l'objet d'une démarche participative à tous les niveaux et les couches sociales étaient impliquées dans le processus (agriculteurs, ONG's, secteur privé, associations des jeunes, groupement des femmes, les services techniques, l'administration, les élus, le pouvoir local, les chefs religieux traditionnels, etc...). Diverses sessions de travail avec les acteurs de développement ont été organisées tant au niveau régional dans les provinces, qu'au niveau central à Bissau.

Le comité de pilotage a été réactivé et était composé de personnes issues des différentes sphères de développement.

Chaque groupe social était bien représenté pendant les différentes sessions de travail qui ont animé les débats des concertations. Il y a eu la participation effective des représentants des groupes sociaux aux débats et leur contribution était très riche, ce qui nous a aidé à recueillir les informations nécessaires pour évaluer l'Agenda.

Après la réalisation des différentes activités au niveau provincial et à Bissau, toutes les informations recueillies ont fait l'objet d'un rapport de synthèse. Il faut rappeler qu'un travail d'identification des faiblesses relatives à la cohérence des politiques sectorielles, à l'articulation des activités sur le terrain et à l'harmonisation des interventions a fait l'objet d'une attention particulière des acteurs.

En effet, l'absence de synergie entre les acteurs dans la réalisation de certaines activités a été un des points faibles de l'application des recommandations de Rio 1992.

Le manque de moyens financiers et de ressources humaines en quantité et en qualité suffisantes n'ont pas permis l'application de certaines recommandations de l'Agenda 21.

L'évaluation a rencontré des difficultés, surtout en ce qui concerne la recherche bibliographique et la collecte des informations des travaux déjà réalisés. Les conséquences du conflit politico-militaire de juin 1998 n'ont pas épargné la conservation des archives de beaucoup d'institutions, si bien qu'il nous a été difficile de retrouver certains travaux dont les résultats nous permettraient de mieux encadrer cette évaluation.

Le début du conflit militaire a coïncidé avec le démarrage de la période de la campagne agricole 1998/99, ayant pour conséquence une baisse très significative de la production et de la productivité. La recherche de possibilités d'occupation des familles déplacées a provoqué une forte pression sur les forêts du fait d'une forte extension de la culture du riz de plateau. En plus, les besoins en matériaux pour la reconstruction des maisons détruites à Bissau a contribué à une intensification de la coupe de roniers provoquant ainsi un déséquilibre plus grand sur l'écosystème déjà très fragile.

Les coupures électriques régulières, allant des heures à des semaines et les remaniements ministériels qui se sont succédés n'ont pas facilité la réalisation de cette évaluation. Ces perturbations ont retardé la réalisation des activités prévues dans le calendrier préétabli.

II – Présentation et description de la stratégie nationale Agenda 21

La stratégie de la Guinée-Bissau relative à l'application de l'Agenda 21 repose sur plusieurs aspects :

a) Développement humain.

- Modification des modes de consommation ;
- Protection et promotion des conditions de santé humaine ;
- Promotion d'un modèle viable d'établissements humains ;
- Participation de la femme au développement durable et équitable ;

b) Développement institutionnel

- Reconnaissance et renforcement du rôle des populations autochtones ;
- Renforcement du rôle des organisations non gouvernementales, partenaires pour un développement durable ;
- Renforcement du rôle des agriculteurs ;
- Création des mécanismes nationaux et internationaux pour le renforcement des capacités dans notre pays ;
- Participation des jeunes à la promotion du développement durable ;

c) Education

- Transfert des techniques écologiquement rationnelles et renforcement des capacités ;
- Promotion de l'éducation, sensibilisation et formation du public ;

- Installation d'un système d'information pour la prise de décision.

d) Foncier

- Abordage intégré de la planification et de la gestion des ressources de la terre ;

e) Environnement et développement durable

- Intégration du processus de prise de décision sur l'environnement et le développement durable ;
- Protection de l'atmosphère ;
- Combat à la désertification et à la sécheresse pour une meilleure gestion agricole durable ;
- Préservation de la diversité biologique ;
- Protection des océans, la mer et la zone côtière ;

II .1. Processus d'élaboration

Le présent document a été élaboré sur la base des travaux réalisés pendant les sessions de concertation avec les principaux acteurs impliqués dans la mise en oeuvre des recommandations du sommet de Rio 1992.

Comme il a été souligné dans les chapitres qui précèdent, il y a eu une ample participation de la société civile (ONG's, syndicat, chefs religieux, contumiers, associations de base, les forces armées, les élus parmi d'autres) dans l'évaluation de l'application de l'agenda 21 en Guinée-Bissau.

Un forum de validation de ce document au niveau national a permis de légitimer les informations qui composent ce rapport.

II. 2. Présentation des objectifs et description du contenu.

Pour l'application des recommandations de l'Agenda, le gouvernement s'est fixé les objectifs suivants :

A) Promotion du développement humain

- Améliorer la qualité de la santé de la population par la création des conditions sanitaires ;

- Participer aux prises de décision au haut niveau de l'état sur divers secteurs économiques, sociaux, fiscaux, énergétiques, commerciaux, de transport, d'ordonnement du terroir etc ... ;

B) Eaux, Assainissement et Energie

- Encourager l'utilisation de l'énergie renouvelable avec plus d'efficacité, afin de sauvegarder les ressources naturelles ;
- Améliorer la qualité de l'eau et de toutes les conditions de salubrité ;

C) Promotion de l'utilisation rationnelle de l'Environnement

- Réduire les dégats déjà causés et lutter pour que les ressources naturelles assez limitées soient utilisées de manière rationnelle ;
- Promouvoir avec les organisations internationales des projets d'études de sensibilisation sur la base de la politique et de la stratégie nationale afin de modifier les modes de consommation insoutenables, et diminuer la pression sur la forêt ;
- Promouvoir l'utilisation optimale et durable des ressources de la pêche par l'élaboration d'un Plan Directeur des pêches ;

D) Développement institutionnel

- Renforcer les structures qui permettent d'appliquer les décisions prises lors du sommet de Rio;
- Créer un institut de la promotion de la femme et de l'enfant afin de mieux valoriser le rôle de la femme dans la société guinéenne ;

E) Promotion sociale

- Mettre des mécanismes favorables à la liberté syndicale et à la protection du droit syndical par l'application des principes de la convention n° 87 de l'organisation internationale du travail (OIT) ;
- Élaborer une stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté ;

F) Conservation et protection de l'environnement

- Développer des activités liées au combat à la désertification et à la sécheresse à travers les institutions d'état, des ONG's ;

- Mobiliser les communautés dans les écoles et dans les centres de santé de manière à permettre aux enfants et à leurs parents de devenir les points focaux et sensibiliser les communautés sur les questions environnementales ;
- Entreprendre des actions au niveau des agriculteurs de manière à promouvoir des projets de développement durable ;

G) Education

- Promouvoir la sensibilisation et l'éducation de la population des associations de base... etc;
- Sensibiliser et promouvoir l'éducation pour la consciencialisaton et la formation des différentes couches sociales en vue de la protection et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ainsi que la conservation de l'environnement, pour un développement soutenable et durable ;
- Améliorer l'information sur les nouvelles technologies de pointe y compris leur risques écologiques et perfectionner l'accès à la technologie écologiquement rationnelle ;

II. 3. Description du dispositif mise en oeuvre

Avant la conférence de Rio, le gouvernement avait pris conscience des problèmes environnementaux, ce qui s'est traduit par la création en 1992 du Conseil National de l'environnement (CNE) composé d'éléments des services techniques ayant des activités qui ont une incidence sur la dégradation de l'environnement.

Cette structure avait pour mission de coordonner les activités environnementales et de développement durable tels comme l'investigation, la planification et la gestion des ressources naturelles. Ce conseil national s'est par la suite transformé par un secretariat d'Etat, puis à un Ministère et actuellement à une Direction Générale de l'Environnement qui est sous la tutelle du Ministère des Ressources Naturelles et de l'Energie qui, naturellement facilite et dynamise la coordination, tout en tenant compte de la contribution et de la participation de la société civile, sans oublier les ONG'S impliquées dans le processus.

Dans le cadre de l'évaluation de l'Agenda, un conseil national de développement durable a été mise en place.

La mise en oeuvre de cette politique, plans et stratégie dans notre pays a rencontré d'énormes difficultés d'ordre socio-economique et financier ainsi que d'ordre technologique.

II.4. Activités menées pour la mise en oeuvre

La mise en oeuvre de l'agenda a été matérialisée par la réalisation de plusieurs activités :

A) Promotion du développement humain.

- Élaboration d'un Plan National de la Santé et de l'Environnement avec l'appui de l'OMS, du PNUD et de l'UNICEF ;
- Réalisation de campagnes de vaccination en vue de combattre les maladies endémiques et épidémiques ;
- Recensement de la population dont les estimations pointent pour une augmentation sans rythme alarmant ;
- Élaboration du Plan d'Ordonnement Territorial du pays ;

B) Eau, Assainissement et Energie.

Introduction à l'utilisation de l'énergie solaire pour le pompage de l'eau dans les système d'AEP et pour la satisfaction des besoins pour l'électrification rurale (illumination domestique, services de radio et télévision communautaires, conservation des vaccins, de médicaments, etc..).

- Réalisation de projets d'étude sur la consommation et la production du bois dans les principales villes du pays afin de trouver les alternatives nécessaires pour la consommation énergétique qui permettent de sauvegarder la forêt dont le bois et ses dérivés sont les sources d'énergie ;
- Élaboration d'un schéma-directeur pour l'eau et l'assainissement ;
- Construction et amélioration d'un réseau routier et de drainage des eaux pluviales ;
- Introduction de nouvelles technologies pour améliorer l'entretien des vergers et la possibilité d'utiliser l'énergie solaire pour l'irrigation ;
- Élaboration d'un plan d'ordonnement territorial du pays ;

D) Institutionnel.

- Participation du gouvernement aux sommets et réunions relatifs à la population ;
- Réalisation d'une table-ronde internationale relative au Programme de développement durable ;
- Recherche de voies et moyens pour participer dans les programmes globaux et régionaux relatifs à la vigilance et à l'évaluation de la composition de l'atmosphère ;
- Création d'instruments juridico-institutionnels, support du développement de l'agriculture durable ;
- Ratification et participation aux réunions de la Convention de la Diversité Biologique ;

E) Education.

- Mise en place d'un projet de sensibilisation et d'éducation de la population, surtout dans l'Est du pays ; ce projet développe des actions dans le cadre de la politique familiale et encourage une consommation plus durable ;
- Organisation d'un atelier avec les techniciens en vue de l'élaboration des programmes de développement durable ;
- Sensibilisation des populations sur le terrain, surtout en zones menacées par la désertification ;
- Vulgarisation de l'horticulture, formation d'associations de producteurs ;

F) Environnement et développement durable.

- Élaboration de plans de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement ;
- Établissement d'un programme sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles renouvelables de la zone côtière du pays ;
- Élaboration d'un plan annuel de gestion des ressources de la pêche ;
- Élaboration d'un code minier pour réglementer l'exploitation rationnelle des ressources minières ;

G) Sécurité alimentaire.

- Expérience sur la production de riz durant toute l'année dans les bas-fonds inondés d'eau douce ;

III. Principaux résultats

En dépit des énormes difficultés d'ordre divers que le pays a rencontré dans la mise en oeuvre des recommandations de l'Agenda, quelques résultats

ont été obtenus malgré l'existence de certaines faiblesses dans le déroulement du processus.

III.1 Résultats obtenus :

Ci-après quelques résultats obtenus dans l'exécution du processus de RIO+10.

A) Foncier.

- Existence d'un Plan National d'Ordonnement Territorial ;
- Existence de la loi de la Terre
- Existence d'un Plan Général de l'urbanisation de Bissau

B) Institutionnel.

- Existence d'une Direction Générale de l'Environnement,
- Existence d'un Bureau de Planification Côtière ;
- Existence d'un Institut de Promotion de la femme et de l'enfant ;
- Existence d'ONG's nationales et Internationales dont les actions sont orientées vers la protection et la conservation de l'environnement ;
- Existence de liens de coopération multilatérale et bilatérale avec les organismes internationaux et les pays développés ;
- Ratification de certaines conventions relatives à l'application de l'Agenda 21 ;

C) Environnement et développement durable.

- Existence de Parcs Naturels des mangroves de Cacheu, des îles d'Orango, de la réserve de la biosphère Bolama-Bijagós, du Lagon de Cufada ;
- Existence de loi de base destinée à la protection de l'Environnement en général et de protection des écosystèmes fragiles en particulier;
- Existence d'associations des jeunes avec vocation la préservation de l'environnement ;
- Existence d'une stratégie environnementale de gestion de la zone côtière ;
- Existence d'un Plan d'Action Forestier Tropical ;
- Existence d'un Plan Directeur des forêts ;
- Existence d'un système d'Information Géographique (SIG)
- Existence d'un code minier ;
- Existence de la Lettre de la Politique de Développement Agricole ;

D) Eau, Assainissement et Energie

- Existence d'un Schéma-Directeur pour l'Eau et l'Assainissement et d'un code de l'eau ;
- Existence d'un Comité Interministériel pour l'eau et l'assainissement (CIMA) et d'un Comité Technique de l'Eau (CTA);
- Existence d'un réseau routier et de drainage des eaux pluviales dans certains quartiers de la ville de Bissau ;
- Existence de système de pompage d'eau avec l'énergie éolienne.

E) Promotion sociale

- Participation active de la femme au développement socio-économique et aux prises de décision ;

F) Lutte contre la corruption

- Existence d'une cellule de gestion des marchés publics ;

III –2. Faiblesses et Insuffisances

La Guinée-Bissau étant parmi les pays les moins développés, est de loin à appliquer certaines recommandations de l'Agenda.

Cependant, les quelques activités qui ont été initiées n'ont pas été achevées à cause de la guerre du 7 juin 1998, qui a pour conséquence, l'instabilité totale du pays aussi bien sur le plan social, économique, institutionnel que politique. A cela s'ajoutent les problèmes suivants :

A) Développement humain.

- Manque de valorisation des ressources humaines ;
- Faible espérance de vie ;
- Inexistence de carrière dans fonction publique ;
- Absence de motivation des cadres de la fonction publique ;

B) Institutionnel

- Faible décentralisation des services publics;
- Faible contrôle et surveillance des activités de la pêche ;
- Faible valorisation des potentialités énergétiques locales;

C) Bonne gouvernance

- Faible démocratie du système politique ;
- Faible décentralisation du pouvoir ;
- Politisation des postes techniques et absence de motivation des cadres de la fonction publique ;
- Faible gestion des ressources humaines, matérielles, des infrastructures et la dépendance financière ;
- Non utilisation et application du Statut du Personnel de l'Administration Publique ;
- Faible application des programmes, des Plans de développement, des codes et des lois existantes ;
- Insuffisance d'infrastructures d'appui au développement ;
- Elévation du taux d'exode rural ;
- Insuffisance d'un bon réseau routier ;

D) Education

- Faible taux d'alphabétisation ;
- Faible accès aux technologies d'information ;

E) Promotion sociale

- Faibles possibilités d'emploi ;
- Insuffisance du droit et liberté des populations ;
- Absence de mesures d'incentives et de promotion du secteur privé ;

F) Environnement et développement durable.

- Insuffisance de suivi et de contrôle de la part des autorités de la pression exercée sur les ressources naturelles en général et de la pêche en particulier;
- Absence de moyens pour suivre l'évolution du changement climatique ;
- Faibles valorisation des ressources naturelles;
- Faibles controle et surveillance des activités de la pêche;
- Absence de protection du milieu marin ;

- Insuffisance de données et difficultés d'accès à l'information relatives à l'environnement ;

G) Réduction de la pauvreté

- Faible revenu per capita (202 USD en 1997) ;
- Bas salaire de la fonction publique ;
- Absence d'un système d'évacuation, de conservation et de commercialisation des produits agricoles ;
- Absence d'appui aux paysans en matériels agricoles ;
- Baisse production de riz ;

IV – Analyse de quelques questions clés

Pour la mise en oeuvre de l'Agenda, la Guinée-Bissau a mis en place un dispositif qui a permis d'impliquer beaucoup d'acteurs dans le processus. L'application des recommandations de l'Agenda a été effective surtout par l'adhésion de la Guinée-Bissau à plusieurs conventions parmi lesquelles :

- la Biodiversité ;
- la Désertification ;
- les changements climatiques;
- la convention de RAMSAR ;
- la convention de Bonn sur la protection des espèces migratoires ;
- la convention sur la liberté syndicale et la Protection du droit syndical (OIT) ;
- entre autres ;

Le Conseil national de développement durable composé de techniciens de différents ministères, ONG's, secteur privé société etc. était très actif dans l'évaluation de l'Agenda.

Pendant les sessions de concertation, plusieurs questions ont fait l'objet d'analyse et de discussion.

Les participants ont considéré que les progrès enregistrés dans la lutte contre la dégradation des ressources naturelles, la protection et conservation de l'environnement et la lutte contre la pauvreté en vue d'un développement durable n'ont pas atteint le niveau souhaité.

Le manque d'eau en qualité et quantité suffisante a un impact sur la mortalité en général et infantile en particulier.

En Guinée-Bissau, plus de 80% de substances qui affectent la santé publique sont d'origine hydrique.

Les eaux des aquifères profonds en zone côtière sont menacées par l'intrusion des eaux salées. Si des mesures de prévention ne sont pas prises dès maintenant, on pourrait assister à des dégâts irréversibles dans le futur.

Au niveau des régions, la préoccupation est centrée entre autres, dans la décentralisation, la valorisation des potencialités locales et la construction de meilleures infrastructures. Les régions prétendent un désenclavement et une meilleure insersion au niveau national.

La faible capacité de gestion du secteur privé constitue une entrave dans le développement de l'économie nationale. Le manque de coordination des activités économiques, la dispersion des valeurs des ressources humaines, le manque d'une politique de valorisation des ressources financières internes et externes ont des conséquences qui constituent une grande faiblesse pour le pays.

Les infrastructures de base sur lesquelles reposent les actions de développement (Energie, agriculture, technologie, gestion des ressources naturelles, environnement et développement regional) doivent être bien définies et dimensionnées, de manière à donner une impulsion au développement national durable.

La faible adéquation et rentabilité des investissements dans le secteur des infrastructures est aujourd'hui une grande faiblesse de la Guinée-Bissau . L'expansion anarchique de la ville de Bissau et la forte pression sur les infrastructures sociales sont une préoccupation du gouvernement, sans oublier le secteur énergétique qui est très insuffisant et presque inexistant dans les autres régions.

En raison d'un ensemble de contraintes, tant institutionnelles, techniques que financières et commerciales, la Guinée-Bissau, ne bénéficie pas de tous les produits que devrait lui offrir l'exploitation rationnelle de ses ressources naturelles.

La structure liée à la gestion des questions environnementales étant nouvellement créée, et, avec les diverses instabilités institutionnelles et politiques qu'a connu le pays, plusieurs tentatives de mise au point et d'application des législations relatives à la gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement ont maintes fois été interrompues.

Malgré les difficultés précitées dans la mise en oeuvre de l'Agenda, le gouvernement, avec l'appui du PNUD/GEF est entrain d'élaborer parmi d'autres, les documents stratégiques suivants :

- Stratégie et Plan d'action national pour la diversité biologique ;
- Première communication nationale sur le changement climatique ;
- Plan national de gestion environnementale ;
- Plan national de gestion intégrée et du développement durable de la biodiversité de la zone côtière ;
- Bonne gouvernance ;
- Stratégie Nationale pour la réduction de la pauvreté ;
- Recherche de financement pour l'élaboration du Plan d'Action National (PAN) de lutte contre la Désertification.

Il existe également quelques travaux réalisés dont les résultats sont malgré tout satisfaisants tels que :

- les Etudes Nationales sur les perspectives à long terme de la Guinée-Bissau ;
- le Plan de Contrôle des résidus solides de Bissau ;
- le Plan Directeur de la ville de Bissau ;
- les manuels d'introduction des thèmes sur l'environnement de base dans les programmes pré-scolaires ;
- les projets d'amélioration de la qualité de la vie des populations, création de biens et utilisation rationnelle, durable et soutenable des ressources naturelles ;
- la création de fourneaux améliorés ;
- l'introduction à l'utilisation de panneaux photovoltaïques ;
- la création d'écoles et de centres de Santé ;
- la création d'un bureau de Planification familiale , (Programme de Lutte Contre le Sida) ;
- la mise en oeuvre de l'initiative de Bamako ;
- la réalisation de projets de pêche artisanale qui garantit la formation et l'emploi de la population dans le domaine de la pêche, de la mécanique, et de la construction des pirogues ;
- la formation des femmes dans le domaine de la cuisine, la couture, l'alphabétisation, jardins d'enfants etc... ;
- la réhabilitation de certaines infrastructures routières ;
- la construction de centres destinés à l'environnement dans certaines régions du pays ayant comme objectif, la sensibilisation de la population sur l'utilisation des parcs naturels et de leur importance ;
- l'existence de plusieurs radios communautaires ;
- la récupération des services météorologiques dans les régions ;
- l'existence du pouvoir syndical (il existe plus de 6 syndicats) ;
- la mise en place de comités de gestion forestière ;

- la mise en place de comités de gestion de points d'eau ;

La résolution des problèmes que traverse la Guinée-Bissau tant au niveau social, économique, politique et environnemental ne peut pas se faire sans la collaboration sous- régionale, régionale et mondiale. Ainsi, pour une meilleure maîtrise des problèmes environnementaux, la Guinée-Bissau doit tout d'abord honorer certains engagements :

- ratification de certaines conventions ;
- participation dans l'exécution de certains projets d'intérêt sous-régional, régional et mondial ;

La communauté internationale doit apporter à la Guinée-Bissau le soutien financier nécessaire pour lui permettre de faire face aux difficultés auxquelles elle est confrontée .

V. Les questions critiques en matière de développement durable

Plusieurs questions restent encore à résoudre dans le contexte de la Guinée-Bissau. En effet, après l'indépendance, le Pays s'est trouvé devant d'immenses problèmes pour le redressement de l'économie et pour la stabilité sociale, de même que pour la mise en place de mesures favorables à la bonne gestion de l'administration, de la démocratie, des ressources naturelles entre autres.

A la veille du conflit politico- militaire de Juin 1998, le Pays avait atteint un niveau de croissance encourageant dans les secteurs précités.

Les conséquences de la guerre du 7 juin 1998 ont fait replongé le Pays dans une situation très critiques, si bien que de nombreux problèmes affectent à nouveau gravement le Pays parmi lesquels on peut citer:

- la bonne gouvernance et la décentralisation ;
- la stabilité Politique;
- les interactions entre la lutte contre la pauvreté et les aspects environnementaux;
- la synergie entre les politiques sectorielles;
- la sécurité alimentaire;
- le problème énergétique;
- l'élaboration des documents législatifs et réglementaires (Code de l'environnement)

Parmi les problèmes ci-dessus énumérés, les plus relevants sont les suivants:

- les interactions entre la lutte contre la pauvreté et les aspects environnementaux;
- le problème énergétique;
- l'élaboration des documents législatifs et réglementaires;

a) Les interactions entre la lutte contre la Pauvreté et les aspects environnementaux

Dans le souci de lutter contre la réduction de la pauvreté, il n'a pas été pris en compte l'équilibre qui existe entre le droit d'utiliser les ressources naturelles pour la survie, la sécurité alimentaire et les limites d'utiliser ces ressources en vue d'un développement durable.

Ainsi, nos populations, pour sauvegarder leur existence exercent une forte pression sur les ressources naturelles en général, la forêt, la faune et les ressources halieutiques en particulier.

C'est pourquoi, le gouvernement, pour pallier à cette situation a établi des mécanismes qui permettent de respecter cet équilibre.

Plusieurs ateliers de formation, de sensibilisation et d'éducation ont été organisés par différents partenaires de développement (ONG's, organismes internationaux,...), afin que la société civile, le secteur privé prennent conscience du danger auquel est exposé le Pays, s'il n'y a pas de changement de comportement face à l'utilisation des ressources naturelles et à la protection de l'environnement.

Des documents ont été également produits (stratégies, Plans Directeur, Programmes) en vue d'orienter les populations et de réduire la pression exercée sur les ressources.

En dehors de tous ces efforts, le gouvernement est déterminé à lancer des initiatives complémentaires dirigées vers les groupes vulnérables, tel comme la promotion des activités créatrices d'emploi pour les jeunes, la réalisation d'infrastructures, surtout celles qui emploient beaucoup de main d'oeuvre.

Pour pouvoir améliorer la gouvernance, le gouvernement est entrain de prendre les mesures nécessaires. Pour contourner les énormes contraintes qui bloquent le bon fonctionnement de l'administration, le gouvernement a obtenu pour la bonne gouvernance comme condition indispensable à la réussite de son action.

Dans ce contexte, le gouvernement a pris comme principales stratégies et mesures, les aspects tels comme la mise en place d'un système de gouvernance efficient et efficace, le renforcement des capacités de gestion économique, la réforme et la modernisation du système juridique, le développement des capacités d'intervention des institutions centrales, des collectivités, des associations et la promotion d'un abordage participatif dans le processus de prise de décision.

La matérialisation effective de ces mesures demande l'appui de la communauté internationale par la mise en place entre autres d'une coopération d'intérêt mutuel entre les Pays riches et la Guinée-Bissau (pays pauvre) avec la croissance de l'aide au développement et au pardon de la dette.

b) Le problème énergétique

Le déficit enregistré dans le secteur énergétique est aujourd'hui une des principales entraves pour le développement socio-économique, et contribue à la dégradation des ressources naturelles de la Guinée-Bissau. Comme nous le savons, un pays ne peut pas prétendre se développer si les problèmes énergétiques ne sont pas résolus.

Pourtant, on constate un faible effort dans le développement du secteur énergétique après l'indépendance. Nos gouvernements n'ont jamais considéré l'énergie comme une base indispensable au développement, mais toujours comme un simple complément de développement industriel. Or, comme nous le savons, le secteur énergétique est un des principaux vecteurs qui conditionne de manière significative tout développement industriel, économique et social.

Quant on fait le bilan de la situation énergétique au niveau du pays durant les 30 dernières années, on se rend compte qu'il existe encore une grande lacune. Moins de dix pour cent (-10%) de la population n'a pas accès au branchement électrique domiciliaire. L'électricité, tant au niveau de la capitale Bissau qu'à l'intérieur du pays dans les régions, est très insuffisante.

Dans le secteur énergétique, on assiste aujourd'hui à deux phénomènes : le sous-dimensionnement des infrastructures pouvant impulsionner le développement national d'une part, et le coût élevé d'entretien de ces infrastructures dont le taux de rendement est globalement faible d'autre part.

A défaut de la présence de l'électricité en quantité et en qualité suffisante, la population utilise le bois pour l'éclairage, le chauffage, la cuisine. Pour résoudre ses problèmes d'énergie, elle abat massivement la forêt et transforme les dérivés du bois en charbon et en bois de chauffage.

Afin de réduire la pression exercée sur la forêt à des fins énergétique, le gouvernement en mis en place un projet d'étude d'alternatives permettant de trouver d'autres sources d'énergies pour ainsi diminuer l'utilisation massive des ressources forestières.

Dans la même foulée, le système solaire a été adopté comme source d'énergie alternative pour l'éclairage, le pompage de l'eau, la cuisine etc.

La matérialisation de ces projets nécessite impérativement la collaboration de la société civile en générale et l'appui technique et financier de la communauté internationale en particulier.

a) Elaboration des documents législatifs et réglementaires (code de l'environnement).

L'utilisation rationnelle des ressources naturelles, la préservation et la protection de l'environnement ne peuvent être effectives que s'il existe des instruments juridiques qui permettent de discipliner la gestion des ressources naturelles et du milieu environnemental. Comme il est de notre connaissance, la prise de conscience des problèmes environnementaux a été tardivement perçue par l'homme.

La perception de la dégradation de l'environnement dans son ensemble due entre autres aux activités anthropiques étant relativement lente, il a été difficile de convaincre la société civile en général de ses responsabilités face aux nouveaux phénomènes (réduction de la pluie, la sécheresse, les inondations, l'augmentation de l'indice de pauvreté etc..) tout cela lié en partie au changement climatique.

En effet, au fur et à mesure que les activités de développement augmentent, les ressources naturelles et le milieu de l'environnement se sentent de plus en plus menacés, d'où la nécessité de mettre en place une structure et des instruments juridiques qui permettent de veiller sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

C'est pourquoi, il est devenu urgent d'instaurer des mécanismes qui permettent d'éduquer la société civile et de disposer des outils juridiques

qui réglementent l'exploitation pondérée des ressources naturelles et la préservation de l'environnement.

Ainsi, le gouvernement, avec l'appui de l'Union Européenne (EU) et le Bureau Mondial pour la Nature a envisagé la création d'un cadre légal intégré et multisectoriel qui permette de gérer les défis nationaux en matière de l'environnement, ce qui se traduira par l'élaboration d'un code de l'environnement.

Sigles et Abréviations

ONG - Organisation non gouvernementale

FAO -Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation

MAFE – Ministère de l'Agriculture, Forêt et Elevage

PNUD – Programme des Nations Unies pour le Développement

UNICEF – Organisation des Nations Unies pour l'Enfance

OMS – Organisation des Nations Unies pour la Santé

RAMSAR – Convention relative aux zones humides

OIT – Organisation Internationale du Travail

GEF – Fonds Mondial pour l'Environnement

Table des matières

I. Introduction

II. Présentation et description de la stratégie nationale Agenda 21

II.1 Processus d'élaboration

II.2 Présentation des objectifs et description du contenu

II.3 Description du dispositif mise en oeuvre

II.4 Activités menées pour la mise en oeuvre

III Principaux résultats

III.1 Résultats obtenus

III.2 Faiblesses et insuffisances

IV Analyse de quelques questions clés

V. Les questions critiques en matière de développement durable

